Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260708-2026_65-DE

SAINT-JOUAN des Guérets

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt- six, le mardi 7 juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Jouan des Guérets, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame FERRET Marie-France, Maire, en vertu des articles L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de Conseillers en exercice | : | 23 |
| Nombre de pouvoirs | : | 4 |
| Nombre de Conseillers présents | : | 19 |
| Quorum | : | 12 |
| Date de convocation et d'affichage | : | 3 juillet 2026 |
| Date d'affichage du compte-rendu | : | 9 juillet 2026 |

Membres présents : Mme FERRET Marie-France, M. GUEGUEN François, M. LE PIVERT Jean-Michel, M. PITEL Philippe, Mme BUSNOUF Dominique, M. LUTZ Maxime, Mme CICI Rose-Anne, Mme POREE Sophie, M. DERVILLE Pascal, M. MONNIER Alain, Mme SANTONI Sylvie, Mme BERRY Fabienne, Mme HAULBERT Marie, Mme FOLL Corinne, Mme CHOQUET Gwénaëlle, M. LEMOINE Pierre-Yves, M. VIMBERT Paul-Henry, M. RONCERAY Christophe, Mme MACE Laura.

Absents excusés : Mme GAUDIOSO Frédérique, M. JASLET Nicolas, Mme POIRIER Aude, M. BOIVIN Adrian.

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme GAUDIOSO Frédérique à Mme FOLL Corinne, M. JASLET Nicolas à M. PITEL Philippe, Mme POIRIER Aude à Mme BUSNOUF Dominique, M. BOIVIN Adrian à Mme HAULBERT Marie.

Président : Mme FERRET Marie-France

Secrétaire de séance : Mme HAULBERT Marie

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502842-20260708-2026_65-DE

**2026-65 Modification de la commission communale Vie Associative**

**Rapporteur : Madame la Maire**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée délibérante :

- la délibération n°2026-27 du 20 mars 2026 créant sept commissions et nommant leurs membres.
- la délibération n°2026-64 du 7 juillet 2026 approuvant le règlement intérieur du conseil municipal dans lequel les commissions municipales sont listées.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-22 ;
**Considérant** que Madame Marie HAULBERT a fait connaître son souhait d'intégrer la commission municipale « Vie associative » ;
**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de modifier, le cas échéant, la composition des commissions municipales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**D'approuver**

- la modification de la composition de la commission municipale « Vie associative » par l'intégration de Madame Marie HAULBERT en qualité de membre.

- la nouvelle composition de la commission « Vie associative » suivante :

  - Marie-France FERRET (Présidente)
  - Philippe PITEL (Vice-Président)
  - Gwénaëlle CHOQUET
  - Sylvie SANTONI
  - Frédérique GAUDIOSO
  - Fabienne BERRY
  - Sophie POREE
  - Corinne FOLL
  - Rose-Anne CICI
  - Laura MACE
  - Christophe RONCERAY
  - Marie HAULBERT

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
Madame la Maire
Marie-France FERRET

